

Promouvoir l'égalité des chances dans l'orientation

Futur en tous genres, jeudi 12 novembre 2026

Durant la journée Futur en tous genres, les élèves entre la 7H et la 10H¹ découvrent de manière ciblée des métiers dans lesquels leur genre est sous-représenté. Les filles découvrent ainsi les métiers informatiques, techniques, du paysagisme ou de la construction tandis que les garçons apprennent à connaître les métiers de la santé, des soins, du travail social ou encore de l'enseignement.

Futur en tous genres est l'occasion idéale d'éveiller très tôt l'intérêt de nouveaux groupes cible pour votre branche.

Voici comment participer à Futur en tous genres :

Il y a deux modalités différentes de participation.

1. Programme de base : Participation avec des jeunes de votre entourage

Vous pouvez inviter les enfants de vos collaborateur·ice·s à découvrir un métier atypique pour leur genre.

- L'inscription auprès du secrétariat est facultative (sans attribution de places)
- Inscription personnelle de l'élève directement auprès de votre entreprise

2. Atelier thématique : Offre publique pour un nouveau groupe cible

Vous proposez des places sur le site officiel à des élèves qui n'ont pas de lien avec votre entreprise.

- Publication de votre offre sur le site internet fortement fréquenté de Futur en tous genres
- Gestion des inscriptions et des relations publiques par le secrétariat
- Envoi des coordonnées des participant·e·s avant fin octobre

Inscriptions : Suisse alémanique et Tessin dès maintenant, Romandie à partir de fin avril 2026 : www.futurentousgenres.ch/ateliers/inscription

Organisation : www.futurentousgenres.ch/organisation-pour-les-entreprises

Documentation : www.futurentousgenres.ch/documentation

Vidéo : www.youtube.com/watch?v=9O8sq1KveE4&t=1s

FAQ : www.futurentousgenres.ch/questions-frequentes

Contact

Lucas Duquesnoy, Coordinateur pour la Suisse romande,
l.duquesnoy@futurentousgenres.ch. 022 388 74 73 (Mardi et Jeudi)



¹ Le degré scolaire dépend des conditions de participation de chaque canton.